

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 6 décembre 2021 à la salle municipale située au 258, chemin Saint-Joseph à Saint-Joseph-de-Mékinac.**

Sont présents : M<sup>me</sup> Lise Roy Guillemette, mairesse  
M. Éric Roberge, conseiller siège numéro 1  
M. Réjean Lahaie, conseiller siège numéro 2  
M. Éric Senécal, conseiller siège numéro 3  
M<sup>me</sup> Sylvie Brouillette Éthier, conseillère siège numéro 4  
M. Michel Boucher, conseiller siège numéro 5  
M<sup>me</sup> Diane Moody, conseillère siège numéro 6

Les membres présents forment le quorum.

**Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 19 h 30 par Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives. Nicole Léveillé, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

2021-12-179 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Sylvie Brouillette Éthier, appuyée par Diane Moody et unanimement résolu, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, avec la mention que le point « Questions diverses » demeure ouvert.

2021-12-180 **Approbation du procès-verbal de la séance du 15 novembre 2021**

Considérant que les membres du Conseil municipal de Trois-Rives ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 novembre 2021;

En conséquence, il est proposé par Éric Senécal, appuyé par Éric Roberge et unanimement résolu de l'approuver, avec dispense de lecture.

2021-12-181 **Nomination d'un résidant sur le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de Trois-Rives**

Considérant que le règlement municipal de Trois-Rives, adopté le 4 mars 1996, portant le numéro 3-96 et intitulé *Règlement relatif à la création d'un comité consultatif d'urbanisme*, stipule que ce dernier doit être composé de deux membres du conseil municipal et de cinq résidants de la municipalité non élus;

Considérant que Michel Boucher, avait été nommé en mars 2021 jusqu'en mars 2023 au siège numéro 6 du CCU comme résidant non élu;

Considérant qu'il a été proclamé élu municipal le 1<sup>er</sup> octobre 2021 et siège désormais comme élu sur ce comité;

En conséquence, il est proposé par Éric Roberge, appuyé par Réjean Lahaie et unanimement résolu, de nommer Manon Cloutier au siège numéro 6, pour terminer le mandat de monsieur Boucher, lequel prendra fin en mars 2023.

**2021-12-182 Nomination de la coordonnatrice et du répondant de la bibliothèque municipale**

Il est proposé par Sylvie Brouillette Éthier, appuyée par Éric Sénécal et unanimement résolu, de nommer Diane Moody et Johanne Doucet respectivement répondante et coordonnatrice de la bibliothèque municipale pour l'année 2022.

**2021-12-183 Adoption du calendrier des séances ordinaires 2022 du Conseil municipal de Trois-Rives**

Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par Michel Boucher, appuyé par Réjean Lahaie et unanimement résolu :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022. Ces séances se tiendront le lundi et débiteront à 19 h 30. Elles auront lieu à la salle municipale située au 258, chemin Saint-Joseph à Trois-Rives:

- |                    |  |
|--------------------|--|
| - Lundi 10 janvier | - Lundi 4 juillet                        |
| - Lundi 7 février  | - Lundi 1 <sup>er</sup> août             |
| - Lundi 7 mars     | - Lundi 12 septembre (5 Fête du travail) |
| - Lundi 4 avril    | - Lundi 3 octobre                        |
| - Lundi 2 mai      | - Lundi 7 novembre                       |
| - Lundi 6 juin     | - Lundi 5 décembre                       |

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

2021-12-184 **Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)**  
**Dossier 00031542-1-35055 (04) 2021-04-29-42**

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2021** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition d'Éric Sénécal, appuyée par Diane Moody, il est unanimement résolu et adopté que le Conseil municipal de Trois-Rives approuve les dépenses d'un montant de 29 705 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019 à 2023 – Envoi de la programmation de travaux**

## ATTENDU QUE :

- La municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023*;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Senécal, appuyé par Sylvie Brouillette Éthier et unanimement résolu que la municipalité de Trois-Rives:

- S'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- S'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant
- Directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- Approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- S'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- S'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- Atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

2021-12-186 **Approbation de la liste des personnes endettées pour taxes**

Considérant qu'en vertu de l'article 1022 du Code municipal, la secrétaire-trésorière soumet au conseil municipal la liste des personnes endettées pour taxes au 6 décembre 2021;

En conséquence, il est proposé Éric Senécal, appuyé par Michel Boucher et unanimement résolu, que le Conseil municipal de Trois-Rives approuve cette liste.

2021-12-187 **Déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil municipal**

Conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la déclaration des intérêts pécuniaires de l'élu suivant est ici déposée :

Réjean Lahaie, conseiller siège numéro 2

Éric Senécal propose, appuyé par Diane Moody et il est unanimement résolu d'attester de ce dépôt.

2021-12-188 **Dépôt de rapports d'audit de conformité de la Commission municipale du Québec**

Considérant que la Commission municipale du Québec (CMQ) a réalisé des travaux d'audit concernant l'adoption du programme triennal d'immobilisations et l'adoption du budget dans l'ensemble des municipalités locales qui entrent dans son champ de compétence, dont Trois-Rives;

Considérant que les deux rapports d'audit de conformité qui en ont découlé et qui portaient respectivement sur l'adoption du budget 2021 et l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2021-2023 ont été transmis aux membres du Conseil municipal de Trois-Rives par la directrice générale, avant leur publication, conformément à la loi;

Considérant qu'ils sont déposés à la présente séance du conseil;

En conséquence, il est proposé par Sylvie Brouillette Éthier, appuyée par Réjean Lahaie et unanimement résolu, que le Conseil municipal de Trois-Rives confirme le dépôt des rapports d'audit de conformité de la Commission municipale du

Québec portant respectivement sur l'adoption du budget 2021 et l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2021-2023, transmis à la Municipalité de Trois-Rives.

**Correspondance**

Les lettres suivantes ont été portées à l'attention du Conseil savoir :

- De Vicky Lizotte, vice-présidente à la vérification à la Commission municipale du Québec, qui transmet au conseil municipal la version définitive des deux rapports d'audit de conformité portant respectivement sur l'adoption du budget et sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations, en vertu de l'article 86.7 de la Loi sur la Commission municipale.

Elle y précise les étapes à suivre suite à ce dépôt ainsi que les recommandations jugées appropriées dans les circonstances.

- De Marie-Ève Turner, directrice générale à la Direction générale de la Mauricie – Centre-du-Québec, qui nous informe que le ministre des Transports a édicté, par arrêté ministériel, le Règlement autorisant la circulation de certains véhicules hors route sur des chemins dont la gestion relève du ministre des Transports, notamment, sur le chemin Saint-Joseph.
- D'Annie Proulx, directrice générale de la Maison des familles de Mékinac et de Caroline Boucher, coordonnatrice de la Boîte à cadeaux, qui sollicitent l'appui financier de la municipalité pour l'édition 2021 de son projet visant à distribuer des cadeaux aux enfants des familles à faible revenu de tout le territoire de Mékinac.
- De Serge Rouleau, président de la Coopérative de solidarité de Mékinac, qui demande au Conseil municipal de reconduire l'aide financière annuelle de 4 500 \$ au-delà de la période qui lui avait été allouée qui s'achevait en 2021.
- D'Alain Moreau, secrétaire-trésorier de l'Association du Lac du Missionnaire, qui nous informe que madame Sylvie Éthier a remis sa démission le 8 novembre 2021 à titre de présidente de cette association et qu'il assurera le contact avec la municipalité en attendant la nomination d'une nouvelle personne comme président (e).
- D'Alain Moreau, secrétaire-trésorier de l'Association du Lac du Missionnaire qui demande un soutien financier pour l'entretien du sentier multifonctionnel et le traçage de la piste de ski de fond du secteur du lac du Missionnaire, en précisant que les travaux sont toujours effectués par des bénévoles et que l'aide demandée servirait à couvrir les dépenses en essence et entretien de matériel nécessaire pour maintenir le sentier en bon état.
- D'Yves Rheault, résidant de Saint-Joseph-de-Mékinac, qui offre ses services comme gardien de l'écocentre de la municipalité pour l'année 2022.

- De Nicole Léveillé, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Trois-Rives, qui annonce son départ à la retraite dans les premiers mois de l'année 2022, dès que ses semaines de vacances à reporter seront épuisées.

Elle précise toutefois qu'elle quittera sa fonction de directrice générale et secrétaire-trésorière le 31 décembre 2021, puisque la relève est bien en place et termine en remerciant le conseil de la confiance qu'il lui a accordée.

2021-12-190 Sur la proposition de Diane Moody, appuyée par Éric Roberge il est unanimement résolu d'attester de ce dépôt.

### **Rapport de dépenses**

La secrétaire-trésorière dépose le rapport des dépenses payées selon l'article 5 du règlement 07-09 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, totalisant 19 613.33 \$ dont voici le détail :

Salaire administration	Semaine du 24, 31 oct. 7, 14 et 21 nov.	13 027,62
Salaire urbanisme et zonage	Semaine du 24, 31 oct. 7, 14 et 21 nov.	699,22
Nancy Parisella	Service de conciergerie – Novembre	700,00
Lise Roy Guillemette	Rémunération et allocation novembre	1 176,68
Éric Roberge	Rémunération et allocation novembre	402,41
Réjean Lahaie	Rémunération et allocation novembre	352,41
Éric Senécal	Rémunération et allocation novembre	402,41
Sylvie Brouillette Éthier	Rémunération et allocation novembre	402,41
Michel Boucher	Rémunération et allocation novembre	402,41
Diane Moody	Rémunération et allocation novembre	402,41
Hydro-Québec	Éclairage Hôtel de ville	776,83
Hydro-Québec	Électricité patinoire et garage	166,80
Xérox Canada ltée	Photocopies et location photocopieur	617,32
Groupe Maskbec	Remboursement de taxes suite à mise à jour	60,88
Télus Mobilité	Téléphone cellulaire	23,52

2021-12-191 Sur la proposition de Réjean Lahaie appuyée par Éric Senécal il est unanimement résolu d'attester de ce dépôt.

2021-12-192 **Approbation de la liste des comptes à payer**

Sur la proposition de Éric Senécal, appuyée par Diane Moody il est unanimement résolu, que le Conseil municipal de Trois-Rives approuve la liste des comptes à payer au 6 décembre 2021 totalisant 455 783.93\$.

Ministre du Revenu	Retenues et cotisations prov. + CSST nov. 5	767,37
Télébec	Service téléphonique	129,26
Télécommunications Xittel inc	Service téléphonique	35,88
Service Cité Propre inc.	Collecte et transport ordures nov.	6 347,07
	Coût des conteneurs novembre	
Régie du bâtiment	Frais annuels – élévateur	89,51
Appartenance Mauricie	10 calendriers historiques	100,00
Acier Rayco	Ponceaux pour chemin Lejeune	1 949,42
MRC Mékinac	Contrat annuel géomatique	16 638,94
	Enfouissement et vidange de boues sept-oct.	
Lalime et frères	Nettoyage du puits de la patinoire	2 356,99
Pomplo inc.	Main d'œuvre et réparation du puits	893,39
Microgest	Soutien technique	40,24
Location St-Tite	Entretien laveuse à pression pour bateau	852,84
Mach. W. St-Arnault & Fils	Travaux chemin du Lac-aux-Sleighs	18 361,54
	Travaux et pose de ponceaux ch. Lejeune	
Service des Loisirs de Mékinac	Fête de Noël 15 enfants de Saint-Joseph	150,00
Mach. W. St-Arnault & Fils	Contrat déneigement chemins municipaux	
	1 <sup>er</sup> versement	96 791,93
Déneigement YCK enr.	Contrat déneigement chemin du	
	Lac-aux-Sleighs 1 <sup>er</sup> versement	11 497,50
Gestion N.A. Carrier	Contrat déneigement ch. de l'Anse	
	1 <sup>er</sup> versement	2 989,35
Coop Novago	Toiles pour fond de patinoire	896,74
Coop. de solidarité de Mékinac	Entretien, équip. borne véhicules. élect.	862,31
Petite caisse	Fournitures bibliothèque et cadenas	97,05
Ministre des Finances	Service de Sûreté du Québec 2 <sup>e</sup> vers.	69 406,00
Eurovia Québec Construction	Travaux d'asphaltage ch. Lac-Mékinac	215 575,18
La Capitale assureur	Assurances collectives décembre	1 282,87
Mach. W. St-Arnault & Fils	Niveleuse ch. du Lac-du-Missionnaire,	
	déplacer conteneurs de récupération	979,58
Trophées B H P	Cadeau à M. Lucien Mongrain	
	40 ans à la mairie	224,15
Kruger inc.	Remboursement trop payé	343,01
Guillaume Bourque	Remboursement trop payé	326,02
Coop. de solidarité de Mékinac	Divers et produits d'entretien	26,21
Salaire journaliers	Mois de décembre + vacances	55,55
Réjean Lahaie	Frais de déplacement novembre	13,44
Sylvie Brouillette Éthier	Frais de déplacement novembre	24,96
Michel Boucher	Frais de déplacement novembre	68,16
Sylvie Beaulieu	Frais de déplacement novembre	91,20
Multi-Services Paul Guillemette	Main d'œuvre puits patinoire, pancarte	520,27

## **Paiement préautorisé**

Régime retraite des employés    Cotisations régime novembre    1 461,56

### 2021-12-193    **Fermeture du bureau municipal – Période des Fêtes**

Il est proposé par Éric Sénécal, appuyé par Michel Boucher et unanimement résolu, de fermer le bureau municipal de Trois-Rives du 23 décembre 2021 au 3 janvier 2022 inclusivement, durant la période des Fêtes.

### 2021-12-194    **Demande au Ministère des Transports - Transfert d'autorité de gestion du chemin du 4<sup>e</sup> rang**

Considérant que le chemin du 4<sup>e</sup> rang est sous l'autorité du ministre des Transports en vertu de l'article 52 de la Loi sur la voirie;

Considérant que le Conseil municipal est d'avis que la Municipalité devrait en assumer la gestion de la façon qu'il lui convient;

En conséquence, il est proposé par Éric Roberge, appuyé par Éric Sénécal et unanimement résolu, que le Conseil municipal de Trois-Rives demande au ministre des Transports de produire le plan cadastral dudit chemin pour ensuite en transférer l'autorité de gestion à la Municipalité de Trois-Rives.

### 2021-12-195    **Demande d'aide financière de la Coopérative de solidarité de Mékinac**

Considérant la demande de la Coopérative de solidarité de Mékinac à l'effet d'obtenir de la Municipalité 4 500 \$ annuellement, pour les 5 prochaines années, en raison de sa situation financière fragile dû à certaines dépenses envisagées;

En conséquence, il est proposé par Michel Boucher, appuyé par Sylvie Brouillette Éthier et unanimement résolu, de lui octroyer 4 500 \$ pour l'année 2022 étant donné les services utiles de proximité qu'elle offre à la population.

### 2021-12-196    **Demande de la Maison des familles de Mékinac**

Considérant que la Maison des familles de Mékinac sollicite l'appui financier de la municipalité pour l'édition 2021 de son projet visant à distribuer des cadeaux aux enfants des familles à faible revenu de tout le territoire de Mékinac;

En conséquence, il est proposé par Réjean Lahaie, appuyé par Éric Roberge et unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives accorde un montant de 100 \$ en guise de participation financière à ce projet.

2021-12-197     **Demande de soutien financier de l'Association du Lac du Missionnaire – Sentier multifonctionnel**

Considérant que l'Association du Lac du Missionnaire demande, par l'entremise de son secrétaire-trésorier, que la municipalité participe financièrement aux coûts engendrés par l'entretien du sentier multifonctionnel du secteur du lac du Missionnaire, pour la saison 2021-2022;

En conséquence, il est proposé par Éric Sénécal, appuyé par Michel Boucher et unanimement résolu, que le Conseil municipal de Trois-Rives lui accorde un montant de 150 \$ pour cette période.

2021-12-198     **Contrat de déneigement du chemin du Lac-aux-Sleighs – Saison 2021-2022**

Considérant les résolutions numéro 2021-09-133 et 2021-10-150, par lesquelles le contrat de déneigement du chemin du Lac-aux-Sleighs avait été octroyé à Yves Proulx par le conseil municipal;

Considérant qu'il y a lieu de changer le nom de Yves Proulx par Déneigement YCK enr., compagnie qui lui appartient;

En conséquence, il est proposé par Éric Sénécal, appuyé par Michel Boucher et unanimement résolu de corriger le contrat en question pour y inscrire le nom de Déneigement YCK enr.

2021-12-199     **Clôture de la séance**

Il est proposé par Éric Sénécal, appuyé par Diane Moody et unanimement résolu, d'autoriser la levée de l'assemblée.